

Tribunal administratif de Nancy



Corinne LEDAMOISEL
Présidente du
tribunal administratif
de Nancy

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire qui a frappé notre pays et plus particulièrement notre région. En dépit de l'anxiété et des contraintes liées aux confinements, au couvre-feu et aux mesures restrictives, tous les personnels du tribunal administratif de Nancy sont néanmoins restés mobilisés et solidaires. Ils ont su s'adapter à la généralisation du télétravail et tirer le meilleur profit des procédures d'instruction dématérialisées pour maintenir la continuité, la qualité et l'efficacité de la justice administrative. Le recours aux dispositions de procédure contentieuse dérogatoires accompagnant l'état d'urgence sanitaire a été limité autant qu'il a été possible.

Ainsi, au-delà de l'activité strictement liée à la crise sanitaire (3,5 % des affaires

enregistrées, 25 % des référés suspension ou liberté), le tribunal est parvenu à juger autant d'affaires qu'en 2019, à maîtriser le stock d'affaires anciennes bien en deçà des objectifs et de la moyenne nationale alors même qu'il a fallu juger dans l'année le contentieux des élections municipales et communautaires, et à préserver les délais de jugement.

Que chaque membre de la communauté de travail soit personnellement remercié de cet investissement sans faille, qui doit d'autant plus être salué qu'il a immédiatement suivi celui engagé pour prendre en charge, en plus de l'activité propre de la juridiction, plus de 250 dossiers anciens transférés du tribunal administratif de Strasbourg en 2019.

2020 en chiffres



Effectifs de la juridiction

41
personnes dont :

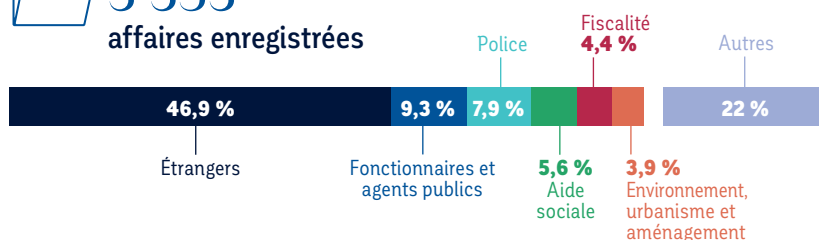
16
magistrats

21
agents de greffe

4
assistants de justice



3 353
affaires enregistrées



3 353
affaires jugées

↘ 1,5 % par rapport à 2019



8 mois et 3 jours
de délai prévisible de jugement

↘ 26 % par rapport à 2010



80
dossiers de plus
de 24 mois en stock



80,2 %
de requêtes reçues
par téléprocédure

↗ 6 points par rapport à 2019